



Les Jeunes Avocats se mobilisent pour UNE JUSTICE DE QUALITE Les Jeunes Avocats se mobilisent pour VOS DROITS !

Le Ministre de l'économie, Emmanuel Macron, dit vouloir faire une loi pour la croissance, une loi qui ferait « sauter les verrous » de l'économie, une loi dont chaque disposition bénéficierait aux citoyens.

Le projet est louable, la mise en œuvre désastreuse !

Aucune des mesures proposées s'agissant des avocats ne sera bénéfique pour l'économie du pays. En revanche toutes portent en elles, en l'état des projets connus, la disparition d'une justice de proximité et de qualité.

En proposant la **suppression de la territorialité de la postulation** ou de son extension au niveau des Cours d'Appel, **ce sont la justice de proximité et l'accès au droit qui sont attaqués.** En décidant de telles mesures, sans étude d'impact préalable, les pouvoirs publics prennent le risque de créer des **déserts juridiques** et de mettre **fin à une justice humaine et de proximité.**

Le sacrifice d'une Justice de qualité n'aura aucun impact sur l'économie du pays !

En proposant **l'ouverture des cabinets d'avocats aux capitaux extérieurs et la création d'un statut d'avocat en entreprise**, inacceptable en ce qu'il ne respecterait pas les principes essentiels de la profession, ce sont le **secret professionnel et l'indépendance qui sont remis en cause.** Or l'un comme l'autre sont des **garanties essentielles accordées aux usagers du droit**, sans lesquelles les avocats ne peuvent assurer leurs missions de conseil et d'assistance auprès des justiciables.

Là encore, pas d'avancées pour les justiciables, ni même pour les entreprises à qui l'on offrirait un placebo de « secret professionnel ».

LES JEUNES AVOCATS NE SE BATTENT PAS POUR PRESERVER UNE RENTE ou DES PRIVILEGES : ILS N'EN ONT PAS !

Les jeunes avocats exercent une profession ouverte à la concurrence (la seule des professions réglementées du droit !), dont l'accès n'est soumis qu'à une condition de diplôme, et pratiquent des honoraires libres en toute transparence sous le contrôle du Bâtonnier (pas de tarifs exorbitants !).

Mais ils ont juré, comme avocat, d'exercer leurs fonctions avec **dignité, conscience, indépendance, probité et humanité.**

Ils refusent de renoncer à ce serment et à ces valeurs auxquels nous croyons.

LES JEUNES AVOCATS SE BATTENT POUR LA JUSTICE EN LAQUELLE ILS CROIENT : UNE JUSTICE DE PROXIMITE, UNE JUSTICE DE QUALITE !